La banque en clair
COMPRENDRE • AGIR • PROGRESSER

Fiche récap · août 2026

Comprendre le TAEG

Un seul chiffre pour comparer honnêtement deux crédits, quels qu'ils soient. En 4 minutes, vous saurez le lire, et ne plus vous faire avoir par un « petit taux » trompeur.

L'ESSENTIEL EN TROIS POINTS

01

Le **TAEG** est le « prix tout compris » d'un crédit, en pourcentage par an.

02

Il inclut le **taux**, les **frais de dossier**, la **garantie** et l'**assurance** obligatoire.

03

Entre deux crédits, le **TAEG le plus bas** est le moins cher. Point.

CAS PRATIQUE

Deux offres au même taux nominal

Offre A, taux 4 %, peu de frais	**TAEG ≈ 4,2 %**
Offre B, taux 4 %, assurance et frais élevés	**TAEG ≈ 5,1 %**
La moins chère	**Offre A**

EN CLAIR

le taux d'usure

C'est le **taux maximum légal** qu'un crédit ne peut pas dépasser (TAEG compris). Il est fixé régulièrement par les autorités et protège les emprunteurs contre les taux abusifs. Si une offre le dépasse, elle est **illégale**.

LE PIÈGE À ÉVITER

Comparer les crédits sur le **taux nominal** ou la mensualité. Un taux alléchant avec beaucoup de frais peut coûter plus cher qu'un taux un peu plus haut mais « propre ». Toujours le **TAEG**.

À RETENIR

- Le **TAEG** = prix tout compris, le seul chiffre à comparer.
- Il inclut taux + frais + garantie + assurance obligatoire.
- Il ne peut pas dépasser le **taux d'usure** (plafond légal).

Mis à jour en août 2026 · Sources : service-public.fr, Banque de France. Information générale, sans valeur de conseil.